

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD VENDEE LITTORAL

Dossier d'enquête publique Note de présentation



NOTE DE PRESENTATION

Coordonnées du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet, plan ou programme :

Madame Brigitte HYBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est la personne responsable du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Monsieur Guillaume GRAVELEAU est la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Adresse postale :

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
Service urbanisme
107, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 Luçon

Adresse électronique :

scot@sudvendeelittoral.fr

Objet de l'enquête :

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Caractéristiques les plus importantes du projet, plan ou programme et résumé des principales raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de l'environnement, le projet, plan ou programme soumis à enquête a été retenu :

Le projet de SCoT Sud Vendée Littoral vise notamment à :

- Affirmer le positionnement du territoire
- Assurer un développement cohérent garant des grands équilibres
 - o Capter les flux régionaux et départementaux
 - o Structurer le développement autour de deux axes économiques et de la Ville-Centre de Luçon
 - o Animer et conforter la vie locale
- Adapter les modes d'urbanisation aux spécificités des communes
 - o Conforter le développement urbain des espaces qui présentent de moindre risques et sensibilités
 - o Maitriser le développement urbain afin de préserver les espaces agricoles et naturels
 - o Intégrer la gestion et l'anticipation des risques aux réflexions urbaines
- Valoriser le cadre de vie remarquable du territoire et sa sobriété territoriale
 - o Préserver et mettre en valeur la diversité des grands paysages du territoire
 - o Valoriser les espaces de la Trame Verte et Bleue pour protéger le cadre de vie remarquable du territoire

- Economiser et gérer les ressources locales de manière durable
- Contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et anticiper l'impact de l'urbanisation et des réseaux routiers

Mention des textes qui régissent l'enquête publique :

L'enquête publique est régie par les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Indication de la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme :

L'enquête publique s'insère entre l'arrêt du projet et l'approbation du projet de schéma de cohérence territoriale.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation :

A l'issue de l'enquête, le projet de schéma de cohérence territoriale pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête et approuvé par le conseil communautaire.

1^{er} PARTIE – RAPPORT DE PRESENTATION

- Rapport de présentation
- Annexe : Etude territoriale du potentiel de valorisation des énergies renouvelables et de récupération de Vendée
- Annexe : Répartition forêt privée – Centre Régional Propriété Forestière 2016
- Annexe : Diagnostic agricole - Chambre d'Agriculture

2^{EME} PARTIE – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

3^{EME} PARTIE – DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

4^{EME} PARTIE – BILAN DE LA CONCERTATION

5^{EME} PARTIE – ANNEXES DU SCOT

- Délibération portant prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- Délibération portant modification des modalités de concertation
- Délibération concernant le premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développements Durables
- Délibération portant bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud Vendée Littoral
- Délibération portant abrogation du bilan de la concertation et de l'arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territoriale, définition des modalités de concertation complémentaires
- Délibération concernant le second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développements Durables
- Délibération portant bilan de la concertation et second arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Sud Vendée Littoral

6^{EME} PARTIE – INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

- Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale

7^{EME} PARTIE – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

- Préfet de la Vendée – Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- Préfet de la Vendée
- Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire
- Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne – Pays de la Loire
- Comité Régional de Conchyliculture des Pays de la Loire

- Institut National de l'Origine et de la Qualité
- Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- Région des Pays de la Loire
- Réseau de Transport d'Electricité
- Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis
- Syndicat mixte du Pays Yon et Vie
- Mémoire en réponse de la Communauté de Communes à l'avis du Préfet

8^{EME} PARTIE – AVIS DES COMMUNES

- Aiguillon-la-Presqu'île
- Bessay
- Chaillé-les-Marais
- Champagné-les-Marais
- Chasnais
- Château-Guibert
- Corpe
- Grues
- Ile d'Elle
- La Bretonnière-La Claye
- La Couture
- La Jaudonnière
- La Réorthie
- La Tranche-sur-Mer
- Lairoux
- Le Gué-de-Velluire
- Les Magnils-Reigniers
- Les Pineaux
- Moreilles
- Moutiers-sur-le-Lay
- Nalliers
- Peault
- Saint-Aubin-la-Plaine
- Saint-Denis-du-Payré
- Saint-Etienne-de-Brillouet
- Saint-Jean-de-Beugné
- Saint-Juire-Champgillon
- Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine
- Sainte-Gemme-la-Plaine
- Sainte-Hermine
- Sainte-Pexine
- Sainte-Radégonde-des-Noyers
- Thiré
- Triaize
- Vouillé-les-Marais



Siège administratif – 107, Avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny - 85400 Luçon



+33 (0)2 49 58 00 82



scot@sudvendeelittoral.fr